



Newsletter N° 45

Août 2019

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



Le décret exécutif n° 19-227 du 13 août 2019 a modifié le décret exécutif n° 14-264 du 22 septembre 2014, relatif à l'organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution des plans d'urgence.

[\(JO n° 50 du 19 août 2019 p.16\)](#)



Le décret exécutif n° 19-229 du 13 août 2019 a modifié le décret exécutif n° 92-54 du 12 février 1992, relatif à l'organisation et au fonctionnement des services extérieurs de la protection civile.

[\(JO n° 51 du 21 août 2019 p.4\)](#)



- Le décret exécutif n° 19-231 du 13 août 2019 a fixé les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des laboratoires de recherche.

[\(JO n° 51 du 21 août 2019 p.6\)](#)

- Le décret exécutif n° 19-232 du 13 août 2019 a fixé les missions, l'organisation et le fonctionnement des agences thématiques de recherche.

[\(JO n° 51 du 21 août 2019 p.11\)](#)

- Le décret exécutif n° 19-233 du 13 août 2019 a fixé les conditions et modalités de création des réseaux thématiques de recherche.

(JO n° 51 du 21 août 2019 p.15)



L'arrêté du 28 mai 2019 a fixé le modèle-type de la déclaration d'engagement d'inscription d'un bien immobilier au tableau général des immeubles du domaine national, en application des dispositions de l'article 83 de la loi n° 02-11 du 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003.

(JO n° 50 du 19 août 2019 p.19)



L'arrêté du 16 juillet 2019 a fixé la liste des marchandises soumises à l'autorisation de circuler dans la zone terrestre du rayon des douanes, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 18-300 du 26 novembre 2018, relatif à la circulation de certaines marchandises dans la zone terrestre du rayon des douanes.

(JO n° 50 du 19 août 2019 p.21)

- L'arrêté du 18 juin 2019 a fixé la liste des équipements spécifiques importés par la direction générale des douanes en exonération des droits de douane, en application des dispositions de l'article 66, modifié et complété, du décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992, portant loi de finances complémentaire pour 1992.

(JO n° 52 du 29 août 2019 p.12)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassociés.com